

MOUS RECHERCHE ET ACTION POUR LE LOGEMENT

Mission : Recherche de logements adaptés pour les personnes en grande précarité.

→ *Ce dispositif est animé par le PACT H&D, l'objectif étant de trouver des solutions concrètes à des situations de précarité logement bien spécifiques pour le public du P.D.A.L.P.D.*

Contacts : Mireille LABORDE et Jacqueline BERNARD
PACT H&D
46, Rue Baffert
40100 DAX
Tél. : 05.58.90.17.87
Mail : administration@pactdeslandes.org

Répartition des compétences :

1. **Mireille LABORDE** – Négociatrice prospectrice immobilier

- Analyser la demande des ménages selon leur particularité, en collaboration avec le référent social qui suivra le demandeur
- Rechercher les opportunités immobilières et financières
- Inventorier toutes les ressources juridiques, financières, techniques et partenariales pour l'accès au logement
- Négocier avec les bailleurs et les ménages en vue de l'adéquation entre le ménage et le logement
- Monter un projet de logement ou de relogement du ménage en liaison avec l'instructeur de la demande
- Assurer la mise en place du projet de relogement et le suivi dans les mois qui suit l'entrée dans les lieux en liaison avec le travailleur social de secteur à l'occasion de la signature du contrat d'accompagnement social et les partenaires mobilisés
- Assurer les relations avec les bailleurs pour les fidéliser et permettre un suivi de qualité

2. **Jacqueline BERNARD** – Conseillère en économie sociale et familiale

- Assurer les prises de rendez-vous et le premier entretien téléphonique avec le travailleur social en charge du dossier
- Réaliser en binôme avec le travailleur social l'évaluation budgétaire du ménage, et notamment le résiduel de loyer pouvant être assumé
- Assurer la mise en cohérence des informations obtenues avec la responsable de la mission afin d'aboutir à l'analyse la plus pertinente pour une recherche de logement adaptée à la famille
- Conseiller les ménages pour solliciter les aides favorisant l'accès au logement
- Informer les ménages sur leurs droits et obligations en tant que locataires, en lien avec l'ADIL 40 si besoin
- Réaliser l'accompagnement du ménage lors de la prise de possession du logement
- Assurer le suivi des relogements avec les travailleurs sociaux
- Réaliser à la demande de la responsable de la mission les statistiques nécessaires pour un bon suivi de la mission

La signature de l'engagement d'accompagnement social

Toute situation suivie dans ce cadre qui se concrétisera pour un relogement se verra proposée l'engagement d'accompagnement social.

De même, le travailleur social ayant saisi le dispositif devra faire la liaison avec le secteur d'accueil du foyer.